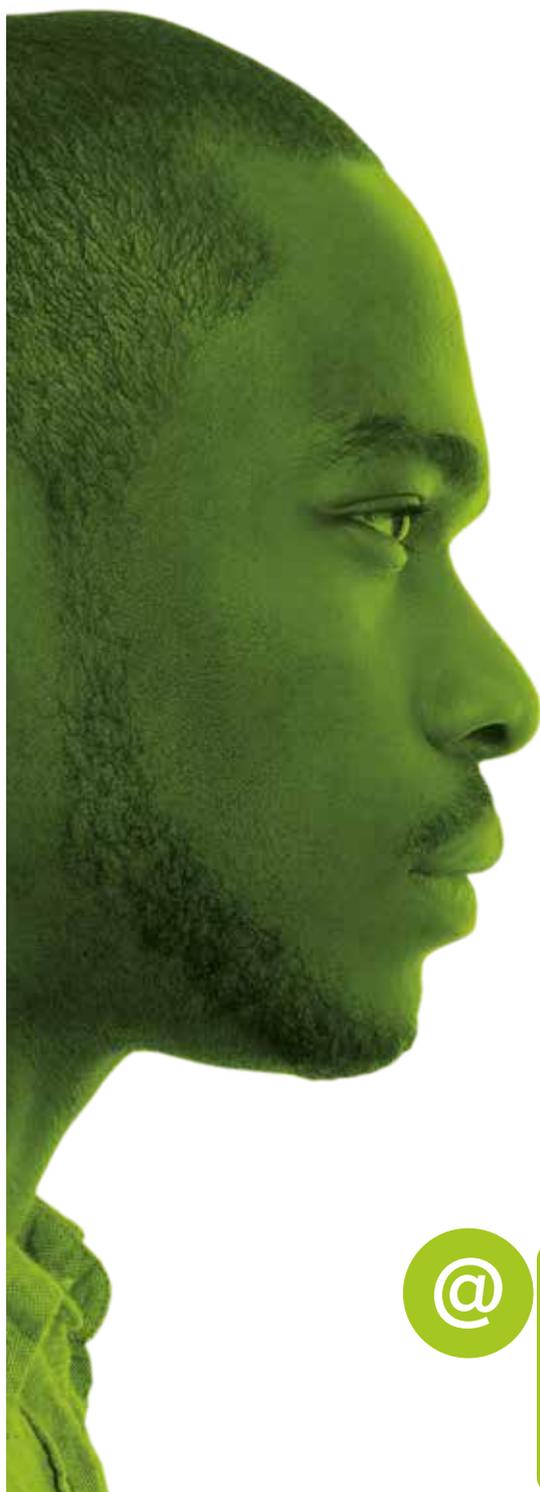


FAITS & CHIFFRES

Rapport d'activité

LE NUMÉRIQUE



2022



SOMMAIRE

4. Faits marquants

6. Chiffres clés

7. Nos engagements

- 8. Le SYDEC lance sa démarche RSO
- 9. Une gestion résiliente du parc automobile
- 10. Le SYDEC : un territoire, trois pôles de compétences
- 12. Une gouvernance au service des territoires
- 14. Les délégués à l'aménagement du numérique
- 16. L'équipe du pôle Numérique

18. Focus : Le service Finances

20. Dossier : Vers la fin de la construction

28. Dossier : La commercialisation

36. Focus : Fonds de soutien aux usages du numérique

38. Reportage

- 38. La fin du cuivre, vers le tout fibre optique
- 40. Transition vers un nouveau modèle économique

42. Le compte administratif

Rapport d'activité annuel 2022 Numérique du SYDEC rédigé sous la direction de la Direction Technique du Numérique et du service Communication.
Conception graphique et maquette : www.aggelos.fr - Certified BCorporation depuis 2015
Photos : ©SYDEC, ©Franck Brouillet, ©Eloïse Vène, ©AdobeStock



20

VERS LA FIN DE LA CONSTRUCTION



LA COMMERCIALISATION EN PLEIN ESSOR

28

DOSSIER



38

REPORTAGE

**La fin du cuivre : vers
le tout fibre optique**



ÉDITO

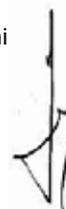
UNE ÉQUIPE MOBILISÉE EN FAVEUR DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

Durant l'année 2022, le pôle Numérique du SYDEC a su se mobiliser pour réaliser ses objectifs, dans un contexte tendu et soumis aux différentes crises. Le projet majeur, sous-tendant l'activité du pôle, s'est articulé autour de la construction du réseau de la fibre numérique sur l'ensemble du territoire. Pour ce projet très attendu par l'ensemble des citoyens, le SYDEC a défini l'objectif ambitieux d'achever la construction à fin 2023, alors que le plan France Très Haut Débit fixe un déploiement d'ici 2025.

Face à cette échéance qui se rapproche, les équipes se sont mobilisées toute l'année pour que l'ensemble des entreprises attributaires du marché réalisent les travaux en respectant les plannings et en répondant aux critères qualitatifs de la construction du réseau.

L'équipe du SYDEC a su dénouer de nombreux points de blocage, notamment liés au génie civil, avec des points d'appui qui n'étaient plus livrés par Orange, en raison d'une pénurie nationale de matières premières. Le SYDEC a organisé des réunions hebdomadaires avec Orange permettant ainsi de limiter les délais d'approvisionnement des poteaux dans le cadre du déploiement Très Haut Débit. Le SYDEC souhaite également accompagner les élus et la population landaise dans la fin du réseau cuivre, dont le calendrier du plan d'extinction piloté par Orange n'est pas encore connu. Afin d'anticiper au mieux cette nouvelle étape, le SYDEC va co-organiser, à l'occasion de la journée mondiale du numérique, ses premiers Trophées de la Fibre. Cette journée permettra d'associer et de tenir informés les élus locaux sur la question de l'arrêt progressif du réseau cuivre, fixé par Orange, et d'insister sur l'enjeu de la continuité de service sur le territoire. Ce sera également l'occasion de donner les clés de compréhension nécessaires à tous les élus pour communiquer et rassurer la population, parfois réticente ou inquiète du passage du cuivre vers le tout fibre. Sur le plan de la communication, d'autres outils seront mis à disposition des élus locaux par le SYDEC. Accompagner et soutenir les élus et les usagers, tout au long de la vie du réseau, telle est l'ambition du SYDEC.

Jean-Louis PÉDEUBOY
Président du SYDEC





FAITS

LES 85 ANS DU SYDEC, UN ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

Afin de renforcer sa démarche de développement durable et sa future politique RSO, le SYDEC a décidé de porter son attention sur l'écoconception de son événement phare de l'année 2022 : les 85 ans du SYDEC.

En vue de réduire ses impacts environnementaux et de répondre aux attentes de plus en plus fortes des citoyens en matière de meilleures pratiques écologiques, le SYDEC s'est engagé à créer des événements plus verts et plus écologiques. C'est notamment le cas de ce 85^e anniversaire du SYDEC, un rendez-vous particulièrement fédérateur.

Et c'est donc en toute logique que le choix du site d'accueil pour les 85 ans du SYDEC s'est porté sur le cadre exceptionnel du château de Campet. Il était important pour le SYDEC de préserver ce site classé monument historique et de respecter la biodiversité de son vaste parc arboré. Situé à seulement 10 minutes du siège du SYDEC, les déplacements lors des préparatifs ont ainsi été limités et les participants ont été fortement incités à opter pour le covoiturage ou à emprunter l'un des trois autocars mis gracieusement à leur disposition.

Afin de minimiser les consommations énergétiques sur place, une connexion au réseau électrique a été privilégiée par rapport à un groupe électrogène, et l'intervention d'un agent du service éclairage public

du SYDEC a permis de dimensionner les besoins électriques de l'événement. Les convives ont également été invités à quitter les lieux avant la tombée de la nuit, limitant ainsi des coûts d'énergie inutiles.

Des critères environnementaux ont également été pris en considération dans le choix des prestations techniques. Le SYDEC a, par exemple, collaboré avec les Jardins de Nonères, une entreprise adaptée départementale, pour la location des végétaux. Un spectacle de fauconnerie médiéval, s'intégrant parfaitement dans le cadre historique, a permis de (re)découvrir les lieux sous un nouvel angle. Les panneaux pédagogiques mis à disposition, ainsi que les nombreux échanges avec les fauconniers ont permis de sensibiliser le public au respect de la nature et de la biodiversité.

Lors de cet anniversaire emblématique, le SYDEC s'est engagé dans une démarche vers le zéro déchet : vaisselle jetable supprimée, décoration minimaliste, gaspillage alimentaire limité. Des contenants sélectifs ont été installés pour collecter les mégots, chewing-gums... et un nettoyage du site a été réalisé en fin de journée. L'impact sur l'environnement a été ainsi fortement réduit.

De la même manière, les repas ont été concoctés avec des produits locaux, non transformés et de saison (et donc moins consommateurs d'eau et d'énergie).

PÉNURIE D'APPUIS ORANGE

Pour pallier le manque de poteaux fournis par Orange qui freinait depuis 2020 le déploiement du réseau du Très Haut Débit, le SYDEC a su s'adapter et trouver de nouvelles solutions. Grâce à un suivi hebdomadaire précis des appuis, pendant près de 6 mois, le SYDEC a instauré un nouveau mode de collaboration avec l'opérateur Orange et les entreprises en charge de la construction. L'approvisionnement a été relancé. Le retard accumulé de près de 3 900 poteaux a été résorbé fin 2022. Cette problématique ne devrait pas ralentir la fin du déploiement sur 2023.

Voir page 22



MARQUANTS



APRÈS LA POSE DU DERNIER NRO, DES NOUVELLES MISSIONS POUR LES ÉQUIPES

La pose du dernier Nœud de Raccordement Optique (NRO), la dorsale finale du réseau, a été réalisée à Soorts-Hossegor en juillet 2022. D'ici 18 mois, le réseau sera construit et commercialisé. De nouvelles missions attendent alors la Direction numérique, à effectif constant et avec agilité : les opérations d'enfouissement et de sécurisation du réseau, d'extension et de densification du réseau pour répondre aux besoins des territoires, la réalisation des adductions des logements, le préfibrage des zones d'habitat et commerciales, et la prise en charge de projets innovants induits par la présence du réseau.

DÉCOMMISSIONNEMENT : LA FIN DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CUIVRE D'ICI 2030

Avec l'accord de l'État et de l'ARCEP, l'opérateur historique Orange a commencé à fermer techniquement son réseau cuivre. Vieillissant et faisant doublon avec la fibre qui se généralise, ce réseau n'avait plus de raison de perdurer. À noter que l'opérateur historique ne propose plus d'offre commerciale sur ce réseau dès lors que la fibre est présente sur une commune. Trop peu d'informations ont été communiquées depuis le lancement de ce décommissionnement du réseau. Il est donc indispensable d'accompagner tous les élus et les usagers dans ce changement vers la fibre optique, une nouvelle mission pour le SYDEC.



CHIFFRES CLÉS

3 PHASES DE DÉPLOIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. ÉTUDE

18 161 PRISES ÉTUDIÉES
soit 115 815 cumulées

2 - CONSTRUCTION

38 851 PRISES
EN COURS DE CONSTRUCTION
soit 71 694 cumulées

3 - COMMERCIALISATION

31 912 PRISES
COMMERCIALISÉES
soit 52 918 cumulées

COMMERCIALI- SATION : LA FIBRE CHEZ VOUS AU 31 DÉCEMBRE 2022

33 091 ABONNÉS
éligibles

52 918 LOGEMENTS

39 %
d'abonnés
(Taux NATHD : 27 %)
aussi appelé taux
de commercialisation

70 COMMUNES
landaises desservies
(tout ou partie)

97,7 %
de réussite de raccordement
dès 1^{er} rendez-vous
(Taux NATHD : 92 %)

3 200 KM
DE RÉSEAUX CONSTRUITS

 **30 NRO** EXPLOITÉS
Le dernier Nœud
de Raccordement Optique
a été posé à Hossegor
en avril 2022

NOMBRE DE PRISES

	Au 31 décembre 2022			Objectif 2023
	2022	En cumulé	Taux	
Étudiées	18 161	115 815	100 %	-
Construites	38 851	71 694	62 %	44 121
Exploitées	31 912	52 918	46 %	92 652
Abonnés	13 145	20 465	39 %	-

LE SYDEC LANCE SA DÉMARCHE RSO

Engagé dans une démarche d'amélioration continue avec la certification ISO 9001 depuis 2008 et en cohérence avec le déploiement d'actions pour atteindre les Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU, le SYDEC souhaite traduire dorénavant ses ambitions au travers de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en 2023. L'ensemble du processus a été présenté en Comité de Direction aux élus en juin 2022.

La démarche RSO se définit comme l'ensemble des mesures et pratiques mises en place par les organisations dans le but de répondre aux enjeux actuels du développement durable. Le SYDEC a la volonté, à travers cette démarche, de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de ses activités pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Norme ISO 26000 et Objectifs de Développement Durable (ODD)

La démarche internationale RSO repose sur la norme ISO 26000 et sept thématiques (voir schéma ci-dessous).



La labellisation « Engagé RSO » AFNOR

En s'inscrivant dans cette démarche d'amélioration continue – en matière de qualité et d'environnement en particulier – la volonté du SYDEC est d'obtenir la labellisation « Engagé RSO » de l'AFNOR pour :

- Valoriser ses engagements et bonnes pratiques actuelles,
- Alimenter sa dynamique de progrès afin de toujours mieux contribuer au développement durable.

Accompagné par un consultant externe, le SYDEC réalisera, au cours du premier semestre 2023, un audit blanc. Telle une photographie du point de départ, cette évaluation permettra d'établir le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre la labellisation. Cet exercice intégrera les parties prenantes

DES INDICATEURS RH ADAPTÉS À LA DÉMARCHÉ

En parallèle du lancement de la démarche RSO, le service des Ressources Humaines a adapté son nouveau système d'information (SIRH) en intégrant un module de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). De nombreux indicateurs sont déjà définis et suivis par le service. La démarche RSO va dès lors permettre d'étoffer et de structurer ces tableaux de bord pour enrichir le pilotage et l'anticipation des évolutions de carrières et métiers au sein du SYDEC.

internes et externes du Syndicat, et se déroulera pendant cinq jours dans les conditions réelles d'évaluation.

En complément de cet audit blanc, des actions d'information et de sensibilisation seront menées toute l'année auprès de l'ensemble des collaborateurs des différents centres. Une équipe d'ambassadeurs, formée et composée de profils variés, sera constituée dans l'objectif d'impliquer et de fédérer l'ensemble des agents.

Le SYDEC s'engage dans les 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Jusqu'à présent, 11 de ces objectifs ont été identifiés au sein des activités du syndicat.

UNE GESTION RÉSILIENTE DU PARC AUTOMOBILE

Face à un marché très fortement bousculé par la transition écologique, les crises énergétiques et les difficultés d'approvisionnement en matières premières, le SYDEC a dû adapter sa stratégie et la gestion quotidienne de son parc automobile.



Le marché à bons de commande signé en 2021 est devenu caduque en 2022. Force est de constater que les concessionnaires automobiles ne pouvaient plus livrer les véhicules dans les délais impartis et aux prix de vente contractuels. La nouvelle politique d'achat se réalise dorénavant par une commande unique et permet de garantir prix et délai pour l'achat de véhicules neufs. La volonté est d'amortir les investissements sur une période de sept ans et de renouveler les véhicules tous les sept à dix ans. En 2022, le choix s'est porté sur des véhicules légers électriques. Seuls les utilitaires demeurent à motorisation thermique ; en effet, l'autonomie de ces modèles électriques est insuffisante

compte-tenu des kilomètres parcourus dans la journée pour les agents de terrain.

Optimiser l'achat de carburant

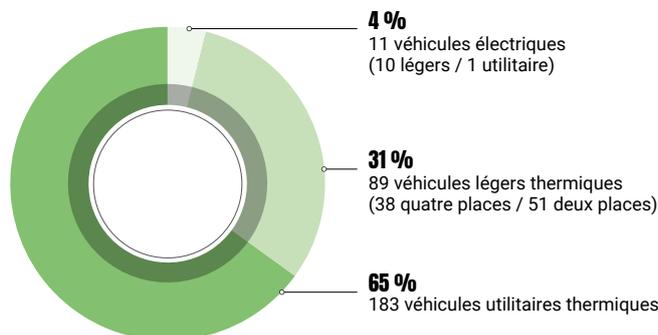
Dans une volonté de réduire la facture de carburant, le SYDEC s'est associé au Département des Landes et au SDIS 40 pour mutualiser ses achats via un groupement de commandes. Cette stratégie a permis de limiter l'impact de la hausse du carburant à 80 % d'augmentation. Ainsi, le budget carburant du SYDEC avoisinait le million d'euros en 2022, pour un parc global de 300 véhicules.

De plus, le SYDEC a mis en place des actions préventives

pour limiter sa dépendance aux énergies fossiles. Parmi elles, une formation à l'écoconduite de 20 agents a eu pour résultat une réduction de 20 à 30 % de leur consommation de carburant. Citons également la sensibilisation aux gestes d'entretien des véhicules qui participent à la durabilité du parc et à une meilleure maîtrise des budgets.

Enfin, une expérimentation est en cours concernant l'intégration d'un kit hybride à eau sur un véhicule thermique. En envoyant de la vapeur dans la chambre de combustion, ce kit réduirait d'environ 10 % la consommation de carburant. Cette expérimentation sera complétée par d'autres pistes techniques encore à l'étude.

283
véhicules
au SYDEC
au 1^{er} janvier 2023



LE SYDEC : UN TERRITOIRE, TROIS PÔLES DE COMPÉTENCES

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat peut compter sur l'engagement quotidien de ses 366 agents, répartis dans les trois pôles techniques : Énergies, Eau et assainissement, Numérique et les services supports mutualisés.

3 pôles engagés au service du public

Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont par la suite diversifiées pour s'organiser autour de trois grands pôles.

Le pôle Énergies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique;
- le conseil en énergies et l'accompagnement des collectivités (Energies renouvelables photovoltaïque et chaleur, achat d'énergies, rénovation énergétique, etc.) ;
- le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz ;
- l'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux ;
- l'éclairage d'équipements sportifs extérieurs ;
- la mise en lumière des équipements publics ;
- la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau et Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à Internet ainsi que le renforcement du réseau téléphonique.

Vers la parité

Cette année, avec 97 femmes pour 366 agents, le SYDEC améliore son ratio de parité. Il paraît important de souligner l'attention particulière portée à la mixité de ses métiers.

Mutualisation, gestion du patrimoine et efficacité dans l'action

Par sa mission de service public, le SYDEC, gestionnaire de ressources, encourage les innovations et le développement des infrastructures : nouvelles stations d'épuration, bornes de recharge pour voitures électriques, connexions internet... Il contribue ainsi, à sa manière, aux dynamiques de territoires.



Les services supports mutualisés

Bien entendu, pour assurer le bon fonctionnement des trois pôles techniques, des services supports mutualisés se mobilisent au quotidien. Parmi eux :

- **Le service Communication** est garant de l'image de marque du SYDEC. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant différents outils de communication. Ce service participe grandement à la promotion du Syndicat.
- **Les services Financiers** préparent les budgets et leur exécution.
- **Le service Qualité** anime le Système de Management de la Qualité, suit la certification ISO 9001 et le lancement de la démarche RSO en 2023.
- **Le service Informatique** prend à sa charge la maintenance du parc informatique et la programmation des logiciels. C'est également à lui de traiter la question de la sécurisation des données informatiques.
- **Le service des Ressources humaines** accompagne les carrières des 366 agents. Il est en charge de la paye, de la formation et du recrutement.
- **Le service Général** organise les moyens techniques nécessaires

à la bonne marche de l'établissement (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances, de la téléphonie, etc.). Il a en charge la gestion des marchés publics, la programmation des équipements immobiliers du Syndicat et la mise en œuvre de la politique santé et sécurité.

- **Le service Cartographie / Sécurité réseaux** met en place une cartographie précise afin de répondre aux déclarations de projet de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT). L'amélioration de la cartographie permet également d'optimiser l'exploitation des réseaux et de sécuriser les travaux ou interventions sur ou au voisinage de ces réseaux.

Une efficacité possible grâce à la mutualisation

La synergie des trois pôles techniques Énergies, Eau et assainissement et Numérique illustre une certaine solidarité de fonctionnement. En effet, c'est bien en agissant ensemble que le SYDEC affiche des compétences diversifiées et peut ainsi offrir à tous ses bénéficiaires des services publics de qualité.

DES AGENTS MOBILISÉS

Direction générale et services supports mutualisés

52 AGENTS

Pôle Énergies

50 AGENTS

Pôle Eau & Assainissement

253 AGENTS

Pôle Numérique

11 AGENTS

366 AGENTS

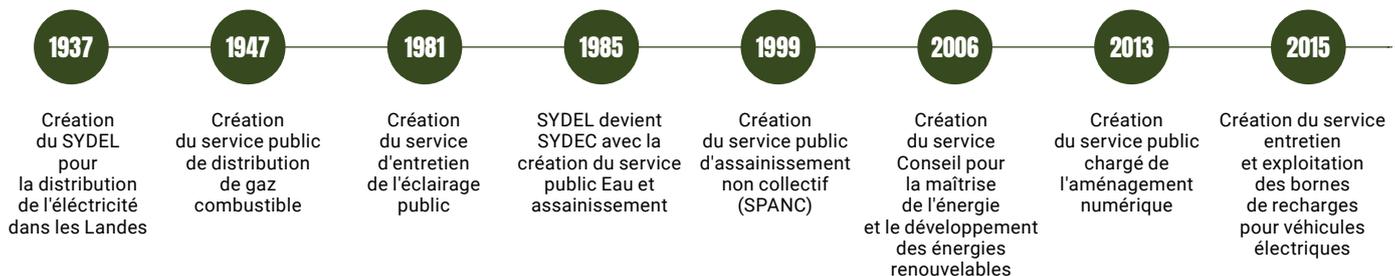
97 femmes

269 hommes

9 apprentis

86 ANS D'ACTIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

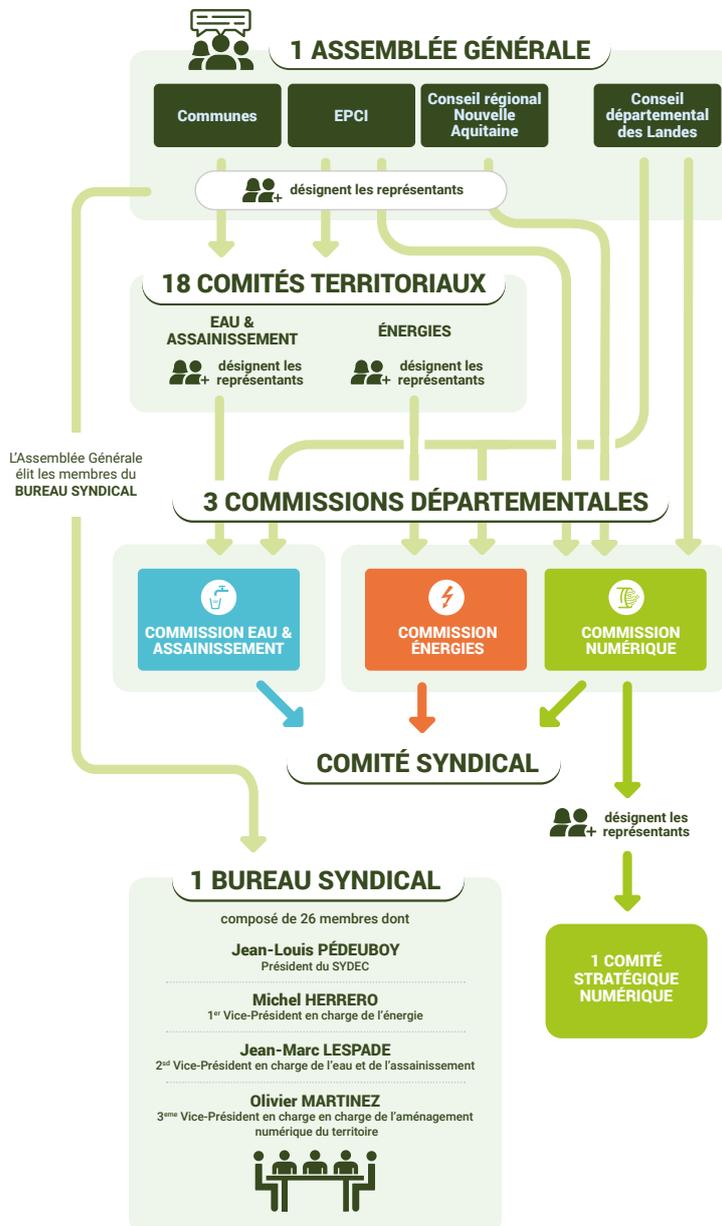
Les grandes dates qui ont façonné le SYDEC



UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES

En 2020, le bureau syndical du SYDEC a été renouvelé. Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.

LA GOUVERNANCE DU SYDEC



Le bureau syndical

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat.

Le comité syndical

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique numérique. Il adopte également les budgets, les tarifs et les comptes rendus d'activités, ainsi que les modifications des règlements de service.

Les comités territoriaux

Ils recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service et formulent un avis sur toutes affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes rendus annuels d'activités.

Le comité stratégique numérique

Il détermine les politiques et les investissements du déploiement du très haut débit dans les EPCI.

LA VIE DU SYDEC EN 2022

- 9 Bureaux syndicaux
- 3 Comités syndicaux
- 18 Comités territoriaux Énergies + 16 Comités territoriaux Eau-Assainissement
- 146 décisions prises
- 143 délibérations prises en Bureau syndical
- 107 délibérations prises en Comité syndical



La Commission départementale Numérique en réunion

« LES MEMBRES DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE SONT TRÈS IMPLIQUÉS DANS LEUR RÔLE. ILS PORTENT LA PAROLE DE LEUR TERRITOIRE, TOUT EN GARDANT PRÉSENTES À L'ESPRIT LES NOTIONS D'ÉQUITÉ ET D'EFFICACITÉ : SI LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EST UN SUCCÈS, C'EST AUSSI GRÂCE À EUX. »

Olivier Martinez, vice-président en charge de l'aménagement numérique du territoire

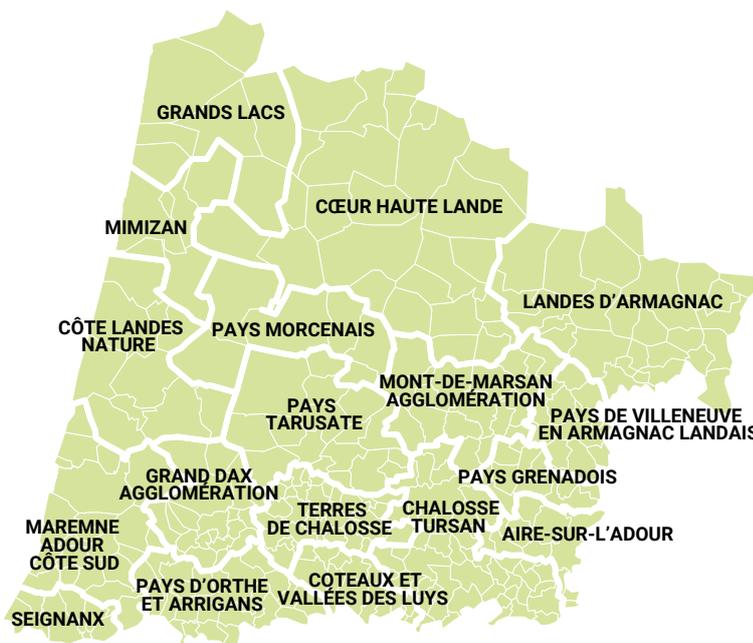
LES 18 COMITÉS TERRITORIAUX

199

délégués titulaires élus
pour siéger en Commissions départementales et Comité syndical

34

rapporteurs territoriaux
pour représenter les comités Eau et Énergies



LES DÉLÉGUÉS DÉDIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE

Désignés en assemblée générale, parmi les 643 élus délégués au SYDEC, les délégués dédiés à l'aménagement du numérique se réunissent en Commission. Ensemble, ils incarnent la voix des territoires. Chargés d'identifier les besoins des communes, ils participent à la prise de décision, tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SYDEC sur le terrain. Neuf d'entre eux constituent le Comité stratégique Numérique en charge des politiques du déploiement du très haut débit dans les EPCI.

COMITÉ STRATÉGIQUE NUMÉRIQUE



Olivier Martinez
*Président de la Commission
départementale Aménagement
numérique Conseil Départemental
des Landes*



Philippe Brèthes
*Communauté de communes
d'Aire-sur-l'Adour*



Thibaut Chancy
*Communauté de communes
des Grands Lacs*



Jérôme Baylac-Domengé Troy
*Communauté de communes
du Pays Morcenais*



Henri Bedat
*Conseil Départemental
des Landes*



Muriel Crozes
*Conseil Départemental
des Landes*



Mathieu Hazouard
*Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine*



Arnaud Tausin
*Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine*



Renaud Lagrave
*Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine*



Dominique Cazaubieilh
*Communauté de communes
 Chalosse-Tursan*



Pierre Froustey
*Communauté de communes
 Maremne Adour Côte-Sud*



Pierre Pasquier
*Communauté de communes
 du Seignanx*



Philippe Lamarque
*Communauté de communes
 Landes d'Armagnac*



Ludovic Vaysse
*Communauté de communes
 Cœur Haute-lande*



Patrick Hourtin
*Communauté de communes
 Côteaux et Vallées de Luys*



Muriel Lagorce
*Communauté de communes
 Côte Landes Nature*



Jean-Richard Saint Jours
*Communauté de communes
 de Mimizan*



Thierry Le Pichon
*Communauté de communes
 du Pays d'Orthe et Arrigans*



Christophe Larrose
*Communauté de communes
 du Pays Grenadois*



Guillaume Lalanne
*Communauté de communes Terres
 de Chalosse*



Patrick Roussarie
*Communauté de communes
 du Pays de Villeneuve-en
 Armagnac Landais*



Jean-Pierre Poussard
*Communauté de communes
 du Pays Tarusate*

À LA RENCONTRE DU PÔLE NUMÉRIQUE : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR RÉPONDRE À DE NOUVEAUX DÉFIS

Au vu de sa présence sur le territoire depuis 1937 et de sa capacité à porter des projets en tant que maître d'ouvrage, le SYDEC a naturellement endossé ce rôle pour le développement numérique dans les Landes en septembre 2013. Cette mission a conduit à la création de la Direction technique Numérique l'été suivant.

Constituée de 11 agents dont 2 apprentis, la Direction technique Numérique est placée sous le management de Géraldine Garric. L'équipe, qui était sollicitée principalement pour la mise en œuvre du programme d'aménagement numérique, voit en 2022 ses missions évoluer vers l'exploitation et la maintenance du réseau. Elle accompagne notamment les collectivités lorsque ces dernières rencontrent des difficultés avec les opérateurs

au sujet de la desserte optique mais également au niveau de la couverture mobile de leurs territoires.

L'action du pôle Numérique consiste à :

- **concevoir et construire le réseau** très haut débit de fibre optique dans les Landes. Si le SYDEC est en charge du déploiement des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH), il n'a pas vocation à développer des services numériques, proposés par ailleurs

par de nombreuses structures. Cependant, il accompagne les collectivités qui le souhaitent dans leurs réflexions ;

- **assurer l'exploitation du réseau** de fibre optique par la réalisation des missions de sécurisation, de dévoiement, d'enfouissement, et d'extension du réseau ;

- **assurer l'exploitation et la maintenance des équipements** créés lors des opérations de montée en débit, en cas de casse ou de détérioration ;

- **assurer les opérations de vie du réseau** : enfouissement et/ou sécurisation du réseau, préfibrage des lotissements d'animations ou commerciaux et des immeubles, adduction des logements desservis par un réseau téléphonique en pleine terre et des logements neufs.

IL NOUS A REJOINT



Guilian Glize
Contrôleur réseaux et télécoms

Un nouveau collaborateur est venu renforcer le pôle Numérique en 2022. Fort de son parcours professionnel, il vous en dit plus sur ses motivations à rejoindre le SYDEC et ses missions principales.

Votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

J'ai d'abord été assistant d'éducation dans un lycée d'enseignement

général, puis vendeur de matériels et équipements vélo, et technico-commercial, avant d'être recruté comme technicien exécutant fibre optique.

Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

J'ai candidaté au SYDEC car je souhaitais sortir de ma zone de confort, ne pas rester sur mes acquis. Je voulais découvrir un nouveau métier toujours dans le domaine de la fibre optique et de nouvelles missions.

Vos missions en quelques mots

J'accompagne les différents groupements dans le bon déroulement des travaux pour le déploiement de la fibre optique dans les Landes. Je vérifie la sécurité des chantiers, la bonne mise en œuvre des travaux, et veille au respect de l'ingénierie établie sur un Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP).

L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION TECHNIQUE NUMÉRIQUE

LA TRANSMISSION DE NOS SAVOIR-FAIRE

Ayant à cœur de transmettre et faire connaître les expertises du SYDEC, le pôle Numérique accueille des stagiaires et apprentis depuis 2018.

Durant l'année 2022, deux alternants ont intégré l'équipe :

- Alexandre Caton, en Licence CART (Chargé d'affaires en réseaux et télécoms)

Sa mission est de suivre les dossiers de Vie du Réseau, c'est-à-dire les demandes d'adduction, en particulier les dossiers concernés par le protocole expérimental initié en collaboration avec l'exploitant NATHD (voir article en page 30). Alexandre a également pour projet de concevoir une procédure de contrôle des chantiers réalisés en propre par le SYDEC afin de s'assurer de leur bonne exécution au regard des règles administratives et d'ingénierie.

- Maxime Pin, en 2^e année BUT (Bachelor universitaire de technologie)

Il assiste l'équipe sur certains dossiers d'adduction. Maxime a pour mission l'analyse des tarifs des bordereaux de prix des différents fournisseurs afin de construire le prochain marché. Ce travail de fond lui permet de développer des compétences d'analyse et de synthèse favorisant l'autonomie.

Direction aménagement numérique du territoire



Géraldine Garric
Directrice technique

Pôle administratif et comptable



Fanny Briones
Assistante administrative
et comptable

Pôle conception, exploitation et maintenance



Gaël Gimenez
Chef de projet



Raphaël Gonçalves
Chef de projet



Kévin Vaillant
Chargé d'affaires
Exploitation et
Maintenance Montée
en débit et FttH



Yohan Lapouble
Chargé d'affaires
Immeubles neufs
et FttH



Mathieu de Oliveira
Suivi et contrôle
des travaux



Guilian Glize
Suivi et contrôle
des travaux



Nicolas Juglin
Suivi et contrôle
des travaux



Alexandre Caton
Apprenti



Maxime Pin
Apprenti

Un service clé pour l'atteinte des objectifs : le service Finances

Le service Finances est bien plus qu'une fonction support pour le service Numérique, il a un rôle clé : il l'accompagne dans sa gestion du quotidien, mais également dans sa vision stratégique à plus long terme. Véritable partenaire au sein du SYDEC, le service Finances a su s'adapter aux spécificités et attentes du pôle Numérique.

Les questions financières traversent l'ensemble des activités du pôle Numérique autant dans ses relations avec les particuliers qu'avec les entreprises ou les partenaires institutionnels et financiers. L'équipe Finances a su structurer et adapter ses expertises au regard des besoins du pôle.

Les règlements d'adduction

La prestation de conseil et de travaux en adduction s'adresse souvent à des particuliers. Ce type de clientèle entraîne parfois des impayés ou tout du moins un temps de relance conséquent afin d'obtenir le règlement dû. Afin d'anticiper cette problématique au regard également du volume de dossiers en forte progression, le service Finances a adapté son mode de facturation, de règlement et de suivi en coordination avec l'équipe technique.

En accord avec la Direction technique Numérique, le service Finances a mis en place un système de facturation qui permet de ne déclencher les études et travaux qu'une fois l'acompte versé. Malgré une production élevée du nombre de titres (4 titres), cela a permis de réduire drastiquement le temps de relance. Pour les études comme pour les travaux, un acompte de 50%

est requis en amont et le solde est réglé lors de la réalisation de la prestation. Une facture spécifique pour les travaux est éditée au regard du devis et du réel des coûts sur le chantier d'adduction.

Un tableau de bord commun a également été conçu. Il permet d'intégrer dans une première étape le devis, et dans une seconde, le règlement associé, donnant ainsi le « bon pour travaux » à l'équipe technique.

À partir de 2023, le paiement par carte bancaire sur un site internet dédié sera possible. Cette solution apportera une plus grande rapidité de règlement et de rapprochement financier entre le paiement et le dossier, réduisant le délai de mise en études ou travaux.

Faciliter le règlement des sous-traitants

Le service Finances est l'interlocuteur principal du trésorier des finances publiques, en charge des règlements aux entreprises et aux sous-traitants et du recouvrement des recettes. Dans une volonté d'amélioration du délai de paiement des factures, le service intervient sur la conformité des documents et sur les documents obligatoires manquants (ex : DC4). Il a mis en place des

procédures et des tableaux de bord pour un traitement efficace et rapide des décomptes. Il intervient auprès du trésorier si les délais de paiement ne sont pas respectés pour veiller au paiement rapide des sous-traitants.

Groupe de travail NATHD

Dans le cadre du développement du réseau, le service Finances participe aux échanges au sein d'un groupe de travail avec la SPL NATHD





(société publique chargée de la commercialisation du réseau) et mutualise avec les autres syndicats adhérents les procédures et documents utilisés. Ce partage de bonnes pratiques et de ressources de travail a permis d'améliorer récemment l'ensemble des documents autour de la vie des réseaux.

Tableau de pilotage et suivi budgétaire

Julie Mettey, adjointe à la cheffe de service Finances et en relation avec l'équipe du pôle, assure la gestion de tous les documents budgétaires, assure le suivi financier du budget et des Autorisations de Programmes (AP) dont la mise en place de l'AP

2023 et développe des outils de gestion en collaboration avec son interlocuteur technique du pôle. Elle permet ainsi de fluidifier les échanges au service d'une plus grande performance financière.

Expertise stratégique

Le cabinet Klopfer, à travers son directeur, M. Christian Escalier, intervient régulièrement au sein du service pour accompagner le SYDEC dans ses choix stratégiques, budgétaires et financiers.

2021

1 157 factures traitées

8 363 k€

74,8 % mandatées en moins de 90 jours

2022

1 311 factures traitées

10 552 k€

78,4 % mandatées en moins de 90 jours en amélioration malgré le nombre conséquent de factures traitées



L'équipe du service Finances

VERS LA FIN DE LA CONSTRUCTION

- Déploiement de la fibre : bilan de l'année et perspectives 2023
- Le déploiement du Très Haut Débit
- État d'avancement de la construction du réseau





*Les équipes du SYDEC
sont mobilisées pour faire face
aux aléas des chantiers de
l'exécution de la construction*

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE : BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES 2023

Le Pôle Numérique du SYDEC clôture l'année 2022 sur un bilan positif au regard de l'état d'avancement du déploiement de la fibre. Un bilan satisfaisant qui n'aurait pas pu se faire sans l'aide des équipes mobilisées pour faire face aux aléas de cet ambitieux chantier. L'année 2023 s'ouvre vers un objectif final de clôture du déploiement.

LES CHIFFRES CLÉS 2022 EN CUMULÉ DEPUIS LE DÉBUT DU DÉPLOIEMENT

166 communes desservies

106 735 éligibles

33 091 abonnés

30 % taux moyen de commercialisation sur les zones

42 % **23 %**

SYDEC
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

PXL
LE PÔLE NUMÉRIQUE COMMUNAL (PNC) DES COMMUNES DE LA SEINE-SAINT-DENIS
by **orange**

CONSTRUCTION

150 000 prises construites

75 % des prises hors densification

36 300 en cours de construction

SYDEC
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

45 400 en cours de construction

PXL
LE PÔLE NUMÉRIQUE COMMUNAL (PNC) DES COMMUNES DE LA SEINE-SAINT-DENIS
by **orange**

EXPLOITATION

106 735 prises exploitées

50 % des prises hors densification

52 918 prises

53 817 prises

SYDEC
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

PXL
LE PÔLE NUMÉRIQUE COMMUNAL (PNC) DES COMMUNES DE LA SEINE-SAINT-DENIS
by **orange**

Zoom sur les réalisations 2022 du SYDEC

- 86 zones de travaux finalisées, soit 160 en cumulé ;
- 70 communes desservies fin 2022 ;
- 97,7 % des raccordements réalisés dès le premier rendez-vous.

Les actions phares menées en 2022 :

- Finalisation de toutes les études (référencement des locaux, positionnement des armoires,

identification des infrastructures et projection du câblage optique) ;

- Résolution des difficultés d'approvisionnement des appuis Orange (voir encadré ci-dessus) ;
- Mobilisation de l'équipe et des entreprises pour garantir le volume de prises livrées fin 2022 ;
- Organisation de la procédure d'adduction et de pré-fibrage pour assumer le retrait d'Orange sur ces opérations fin 2021.

FAIRE FACE À LA PÉNURIE D'APPUIS ORANGE

Dans le cadre de la construction du réseau public de fibre optique, le SYDEC a pris l'engagement de réutiliser les infrastructures disponibles sur le territoire. 70 % des infrastructures appartiennent à Orange.

Tous les territoires métropolitains étant engagés dans le déploiement des réseaux de fibre optique, les poteaux fournis par Orange ont fait l'objet d'une forte pénurie.

Les difficultés d'approvisionnement impactant toutes les régions françaises, le SYDEC a adapté les plannings de déploiement pour limiter les retards. Dès janvier 2022, 1 500 appuis manquaient pour atteindre l'objectif des 2 500 en juin 2022.

Pour résoudre cette carence qui freinait le déploiement de la fibre, le SYDEC et Orange ont mis en œuvre un nouveau mode de collaboration. À compter du mois de juillet 2022, des réunions hebdomadaires ont permis de faire un point d'avancement sur les livraisons, avec un engagement d'Orange de 150 appuis par semaine.

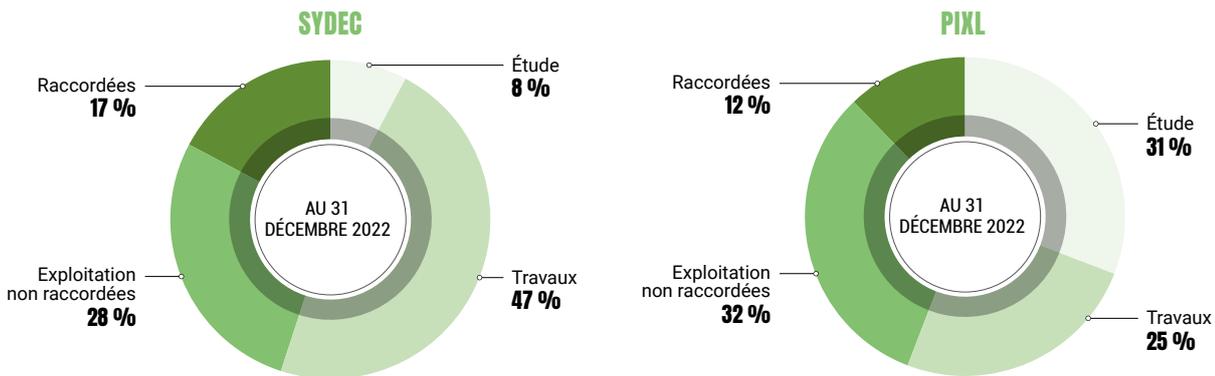
Ainsi, sur la seconde partie de l'année, 3 900 poteaux ont été mis à disposition des entreprises, ces dernières s'étant organisées pour mutualiser les transports. Et, pour finir le déploiement d'ici fin 2023, il restera moins de 900 poteaux à livrer.

Le SYDEC, en reprenant la coordination du suivi de mise à disposition des appuis Orange, a réussi à résorber intégralement le retard.

LES ENJEUX 2023



ÉTAT DE LA CONSTRUCTION DES PRISES AU 1^{ER} JANVIER 2023



Pour le SYDEC

Assumer la fin de la construction tout en mobilisant les entreprises sur la vie du réseau :

- 117 zones de travaux à suivre et contrôler
- 53 200 prises à réaliser

Améliorer les processus d'adduction et de préfibrage pour garantir les délais et être présent dès le permis de construire ou le permis d'aménager.

Candidater à l'appel à projet raccordement complexe (voir page 25).

Lancer le marché Vie du Réseau de maintenance et exploitation du réseau avant la fin du marché construction.

Améliorer le suivi de l'exploitation et anticiper les besoins du réseau.

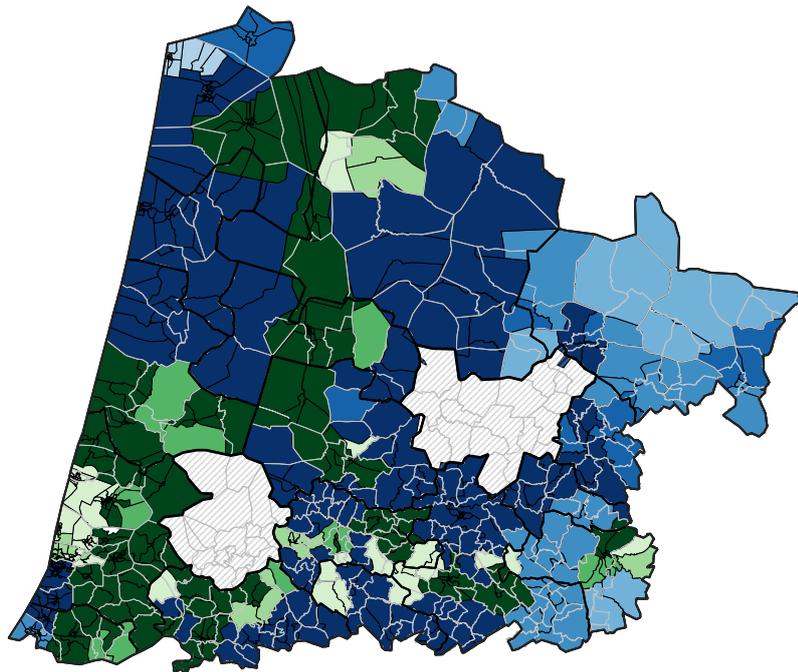
Accompagner les collectivités dans leurs nouveaux projets connectés.

Pour le SYDEC et PiXL

Lancement de la 1^{ère} journée mondiale du numérique : Les Trophées de la fibre.

Organisation de rencontres avec les aménageurs et les chargés d'urbanisme.

DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE : OUVERTURE COMMERCIALE PRÉVISIONNELLE



LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT



L'ambition du SYDEC est de terminer la mise en place du réseau fibre fin 2023. La construction du réseau voit son rythme s'accélérer à l'approche de l'échéance. Cette mission mobilise l'ensemble de l'équipe, avec l'appui des différentes parties prenantes de ce projet d'envergure pour le territoire.

Afin de réaliser l'ensemble des travaux engagés, le SYDEC s'est appuyé sur cinq entreprises. Au-delà de sa mission de maître d'œuvre, la Direction technique Numérique a fortement accompagné les entreprises, notamment dans l'acquisition de nouveaux savoir-faire comme le modèle de données, modélisation indispensable à la prise en exploitation et à la commercialisation du réseau. Pour s'assurer du respect des plannings, de la qualité des travaux et de la validité des livrables, des réunions hebdomadaires ont été conduites par les chefs de projets, complétées par des contrôles terrains des trois techniciens télécoms et réseaux. Ce suivi s'est révélé nécessaire pour quelques entreprises ne répondant pas aux exigences de qualité et de délai. Certaines ont fait l'objet de pénalités,

aussi bien pour la qualité des livrables que le retard d'exécution des travaux. Malgré le volume attendu pour 2023, la Direction Numérique a également fait le choix de dénoncer le marché d'un groupement d'entreprises afin de privilégier la qualité du réseau construit aux délais. Parallèlement, des difficultés externes ont pénalisé le déploiement, comme la sécurisation de la RD32 opérée par le Département. Un travail conjoint entre le SYDEC et les équipes du Département ont permis de limiter à huit mois le retard sur cette zone de déploiement. De plus, la réutilisation des infrastructures, comme celle du réseau MACSTHD, a nécessité de nombreux échanges afin de s'assurer de la pérennité du réseau déployé par le SYDEC dans ce dernier, retardant d'autant l'ouverture commerciale sur certaines zones de la Communauté de communes. 2023 est la dernière année de déploiement massif du réseau, et le SYDEC souhaite accompagner au mieux la transition de ses entreprises partenaires, dont le niveau d'activité va fortement se réduire dès 2024. Ces entreprises issues du tissu économique local vont devoir se réorganiser pour appréhender de nouvelles missions en lien avec la vie du réseau, comme la réalisation des adductions, l'enfouissement du réseau à la demande des collectivités, ou son extension lorsque les besoins des territoires évolueront.



Travaux d'adduction à Castets





Installation d'un Point de Branchement Optique (PBO)

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU

Interview de M. Zacharia Alahyane, Directeur général délégué au Numérique de l'ANCT, Programme France Très Haut Débit et France Mobile.



Zacharia Alahyane

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission de soutenir les collectivités dans le déploiement du plan France Très Haut Débit (THD). Avant 2020, le plan visait le THD pour tous en 2022, en mobilisant l'ensemble des technologies disponibles. Depuis 2020, l'objectif est la généralisation de la fibre pour 2025. Ce plan, piloté par l'ANCT, mobilise plus de 3,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités territoriales.

Ces chantiers colossaux s'appuient à la fois sur des initiatives privées et publiques, selon la densité des territoires concernés. Sur le territoire du SYDEC, la densité de population est peu importante, ce qui justifie l'intervention du public. L'ANCT salue l'ambition forte du SYDEC d'un déploiement de la fibre à la fin 2023. Un réseau ne s'est jamais déployé en aussi peu de temps en France.

L'ANCT finance au fil du déploiement, en se référant à des indicateurs clés, tels que la validation de la fibre livrée aux occupants et donc la possibilité de la commercialisation. Dans le cadre de la convention et même en amont, le SYDEC transmet les rapports d'étape et jalons de déploiement. L'ANCT a déjà financé auprès du SYDEC près de 18 millions d'euros. De plus, l'ANCT participe localement à de nombreux comités de suivi

et de déploiement, ainsi qu'aux comités de pilotage trimestriels de l'AMEL, en coordination avec le SYDEC.

L'ANCT s'appuie également sur de nombreux outils de soutien au service de la cohésion numérique des territoires, tels que le financement de solutions techniques pour les locaux qui n'ont pas de haut débit. Elle a également lancé un nouvel appel à projets pour le raccordement complexe, visant à financer les travaux de voirie nécessaires pour les derniers mètres qui s'élèveraient à un montant de l'ordre de 1,2 millions d'euros, si la candidature du SYDEC était retenue.

Les perspectives de 2023 comportent tout d'abord la signature d'un avenant avec le SYDEC, confirmant la prise en charge administrative et financière par l'ANCT, auparavant confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour garantir un niveau de qualité homogène dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire, l'ANCT va intensifier ses phases d'audit technique, mais également organisationnel.

Enfin, dans une démarche de résilience, l'ANCT s'attache en 2023 à s'assurer des conditions de remise en fonctionnement rapide de la fibre quand les réseaux sont endommagés. Pour favoriser la mutualisation des bonnes pratiques, elle a mis en place une grille d'analyse partagée avec l'ensemble du territoire, afin de déterminer les questions à se poser en amont pour s'assurer de la résistance de son réseau.



Guillaume Lalanne

*Maire de Toulouzette
Représentant de la CC Terres
de Chalosse à la Commission
départementale numérique
et membre du Bureau Syndical
du SYDEC*

« Depuis 2016, le territoire a bénéficié d'une montée en débit, avant le déploiement de la fibre. Malgré tout, l'ensemble des administrés attendaient avec impatience son déploiement.

Le territoire Terres de Chalosse collabore pour moitié avec PiXL et pour autre moitié avec le SYDEC. PiXL a terminé le déploiement depuis l'automne 2022, le SYDEC a subi un retard de déploiement dû à la coupure d'une route départementale. Les travaux de voirie n'étant pas terminés, la fibre devrait être déployée au plus tard fin 2023. Toute la population a hâte !

En matière d'organisation, les deux opérateurs réalisaient, à la sortie de chaque étude, des réunions d'information par NRO (Nœud de Raccordement Optique). Ces réunions permettaient d'expliquer le déroulement des travaux et donnaient des clés d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'élagage qui devait être réalisé par les habitants : noms des propriétaires identifiés, éléments de communication avec fiche technique. Le pouvoir de police pour la réalisation de ces travaux nécessaires étant détenu par le maire uniquement, il est de sa responsabilité de communiquer auprès de sa population sur la nécessité de ces travaux.

Après ces phases de déploiement, je souhaite par ailleurs encourager mes administrés à souscrire à la fibre. Au-delà d'un confort supplémentaire, notamment dans le cadre de nouveaux usages tels que le télétravail, c'est aussi permettre de réduire la pression financière sur la communauté des communes. En effet, l'augmentation du nombre de prises commercialisées permettra de réduire le délai de retour sur investissement et donc la participation financière de la communauté des communes au budget numérique du SYDEC. »



Christophe Vignaud

Maire de Soorts-Hossegor

La pose du dernier NRO dans la commune de Soorts-Hossegor a eu lieu à l'été 2022 :

« La fibre est le moyen le plus efficace pour répondre au besoin de nos administrés, permanents et ponctuels, d'avoir à disposition un réseau numérique performant. C'est dorénavant un facteur clé d'attractivité pour une commune touristique comme la nôtre ! »

L'ensemble de la commune, incluant la zone industrielle, sera raccordée à la fibre fin 2023 :

« Je salue le travail collaboratif entre les services techniques de la ville et le SYDEC, leur disponibilité et leur expertise. Le SYDEC, un partenaire indispensable pour un tel projet qui se réalise dans les temps ! »





Marie-Françoise Nadau,
Maire de Parentis-en-Born

Comment s'est déroulé le déploiement de la fibre au sein de votre commune ?

La fibre a été déployée sur une durée de 17 mois, avec une forte attente tant des professionnels que des particuliers. Elle répond aux besoins issus d'une croissance démographique forte et à l'arrivée de nouvelles entreprises. C'est un facteur d'attractivité territoriale.

Je souhaite rendre hommage à la volonté de tous les acteurs publics des Landes à investir dans le très haut débit, une opération de grande envergure.

Au mois de février, vous avez organisé une réunion d'information. Pour quelles raisons ?

Les nouveaux lotissements représentent 500 foyers. Leurs habitants ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient pas raccordés. Avec l'appui de notre avocat, nous avons souhaité proposer à nos administrés une réunion d'information avec toutes les parties prenantes : le SYDEC, la municipalité et les promoteurs immobiliers. Chacun a pu y présenter son rôle. L'avocat a expliqué le cadre de la loi et répondu aux interrogations des habitants. Avec pour résultat un échange entre les différents acteurs. Depuis, des lotisseurs ont contacté directement le SYDEC pour mettre en place la fibre dans leur projet immobilier.

Comment se déroule la collaboration avec le SYDEC ?

Notre élu expert et délégué aux nouvelles technologies est en lien direct avec un interlocuteur unique au SYDEC. Ce contact est un vrai facilitateur dans la communication. Il apporte une réponse rapide et pertinente sur des sujets tels que les contraintes techniques, le phasage de travaux, les délais... Il est important qu'il puisse y avoir une relation privilégiée entre la commune et le SYDEC, réalisateur des travaux. Le numérique est désormais essentiel dans notre société, mais il faut conserver le lien humain. À Parentis, nous y sommes très attachés !



LA COMMERCIA- LISATION

- L'agilité du SYDEC pour faire face à l'afflux des demandes d'adduction
- État des lieux du pré-fibrage dans les zones d'habitations et commerciales
- La coordination de l'enfouissement des réseaux avec le support du pôle Énergies



NOUVELLE-AQUITAINE THD,
LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA FIBRE CHEZ VOUS

Renseignez-vous

Grâce à l'action publique de vos collectivités,
la Fibre optique est arrivée au plus près de
chez vous.

Il reste à vous abonner auprès d'un
fournisseur d'accès à Internet pour amener la
Fibre et tous les services du Très Haut Débit
au sein de votre habitation ou de votre
local professionnel.

**Des questions ?
Un seul numéro**

Information

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel



L'AGILITÉ DU SYDEC POUR FAIRE FACE À L'AFFLUX DES DEMANDES D'ADDUCTION

Le taux de commercialisation du réseau optique sur les Landes ne faiblit pas. Avec plus de 35 % de prises raccordées, le SYDEC, en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de l'adduction au réseau de fibre optique des logements neufs ou dont le raccordement au réseau téléphonique a été réalisé en pleine terre, a dû faire face en 2022 à une forte demande. Dans une démarche de résilience, il a adapté sa réponse en testant plusieurs modes de réponse aux administrés.

L'adduction d'une parcelle au réseau de fibre optique consiste en la création des infrastructures d'accueil nécessaires au passage de la fibre optique depuis le dernier Point d'Accès au Réseau (PAR) présent sur le domaine public et le Point de Démarcation Optique (PDO) en limite de propriété privée. Elle est à la charge financière du propriétaire du bâtiment par la réalisation

Une adduction peut également être nécessaire pour des locaux dont le raccordement au réseau de téléphonie cuivre a été posé en pleine terre. Dans ces cas, qui représentent environ 2,25 % des locaux, l'adduction est prise en charge par l'opérateur constructeur du réseau. Faute de service universel ou de fonds dédiés pour financer ce manquement lors de la construction du réseau téléphonique, l'État a lancé un appel à projet auquel le SYDEC se portera candidat afin de financer au mieux cette dépense imprévue. En moyenne, une telle adduction coûte 4 500 € HT par local.

d'une procédure identique à tous les opérateurs de réseaux secs ou humides. Elle peut être réalisée par le propriétaire de local à raccorder sous validation technique du SYDEC, ou bien totalement confiée au SYDEC.

Pour les logements neufs, qu'il s'agisse de pavillons, de lotissements, d'immeubles ou de zones commerciales, cette adduction est obligatoire, même si un pré-fibrage interne a déjà été réalisé, et reste à la charge financière du demandeur dans le droit du terrain.

Un protocole expérimental

Face à l'afflux des demandes de raccordement, un protocole expérimental a été mis en place pour répondre aux sollicitations des administrés. Il s'agit de déléguer par contrat une partie des travaux au concessionnaire de service de NATHD : La Fibre Nouvelle-Aquitaine. Le SYDEC, en tant qu'actionnaire de NATHD et déléguant du réseau public de fibre optique, peut contractualiser une partie des travaux à la Fibre Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif de ce protocole était

de tester les procédures de gestion des opérations d'adduction par une seule et unique entité, depuis le dépôt de la demande sur le site de NATHD jusqu'à l'éligibilité commerciale du local dès la fin des travaux.

Même si le process est maîtrisé, le recours au SYDEC et à la sous-traitance est indispensable, La Fibre Nouvelle-Aquitaine n'ayant pas les ressources, d'une part, pour facturer les coûts au droit du terrain à l'administré, et d'autre part, pour assurer les travaux.

Bien que ce protocole ait permis de nombreuses avancées, notamment sur les critères d'études et les points de vigilance travaux, le SYDEC ne poursuivra pas le protocole au-delà de son expérimentation.

Un nouveau marché public au sein du SYDEC

Pour répondre aux besoins d'adduction, le SYDEC a également fait le choix de tester une gestion des demandes en interne et de confier, au travers d'un marché public, les études de terrain et les travaux. Il s'agit d'un marché à bons de commande qui a été notifié aux entreprises en janvier 2023 et qui comprend 10 lots financiers de 30 000 € HT par lot, avec trois lots maximum par entreprise.

Ce nouveau marché va permettre de réduire les délais d'intervention en apportant plus de visibilité économique aux entreprises retenues. Ces dernières pourront désormais, compte tenu de la perspective annuelle de chiffre d'affaires correspondant à leur lot, investir dans cette nouvelle activité. Elles seront à même, en particulier, de mettre à disposition du SYDEC de nouvelles ressources humaines qui jusqu'alors faisaient défaut. En effet, en 2022, l'arbitrage des entreprises privées, au regard des ressources allouées aux différents marchés, se faisait en faveur de la construction du réseau fibre dont la rentabilité par chantier était bien plus conséquente. Ce nouveau

marché va permettre de rééquilibrer ces choix d'investissements et de moyens mis en œuvre.

La perspective en 2023 est de rattraper le retard pris dans le délai de traitement des dossiers afin d'atteindre un flux constant de traitement des demandes. L'objectif du SYDEC est un traitement de deux à six mois entre la demande et sa réalisation.

L'ajustement des modalités pour les adductions neuves

Parallèlement à la mise en œuvre de process techniques, le SYDEC a validé en juin 2022 le bordereau de prix permettant l'établissement de devis et facturation dans le cadre des adductions neuves au droit du terrain du demandeur.

Ce bordereau de prix a connu une évolution afin de s'adapter au mieux aux besoins identifiés sur le terrain, dans le cadre du protocole expérimental, mais également des opérations menées en interne.

Par ailleurs, au regard de l'évolution du volume des demandes, les modalités de gestion administrative ont évolué, notamment dans la mise en place de solutions facilitant le paiement, mais également leur suivi, comme la mise en place de Payfip début 2023.

NOMBRE DE DOSSIERS D'ADDUCTION TRAITÉS PAR ANNÉE

10 en 2020

38 en 2021

431 en 2022



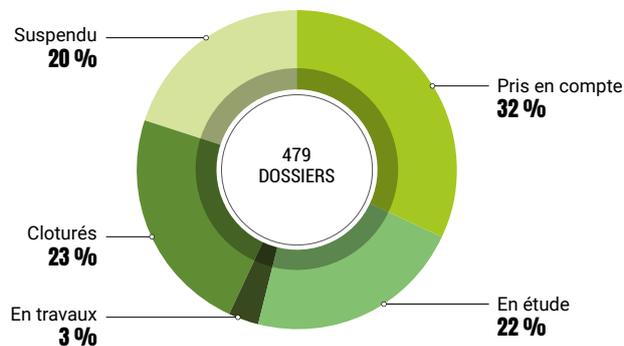
Travaux d'adduction à Castets



Tout savoir sur l'adduction pour le passage de la fibre

Adductions

40 dossiers supplémentaires par mois



ÉTAT DES LIEUX DU PRÉ-FIBRAGE DANS LES ZONES D'HABITATIONS ET COMMERCIALES

Le déploiement de la fibre est imposé depuis 2011 au sein de tous les immeubles neufs, et à compter de fin 2016 à tous les lotissements, en application de la loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. L'afflux de demandes de pré-fibrage s'est donc fait naturellement ressentir, dont quelques dossiers en tension avec certains lotisseurs qui n'avaient pas prévu ces charges en dépit de la réglementation.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, en vertu de la loi Macron du 6 août 2015, le pré-fibrage est obligatoire pour tous les logements neufs et anciens qui font l'objet d'un dépôt d'une demande de permis d'aménager ou d'un permis de construire. Fin 2021, Orange n'a plus souhaité réaliser les demandes d'adduction

(interconnexion du génie civil privé vers le génie civil du réseau optique), ni les demandes de pré-fibrage (installation du réseau optique sur domaine privé des lotissements commerciaux et d'habitat).

En 2022, la Direction technique Numérique a reçu 238 demandes de pré-fibrage et d'adduction à traiter. À effectifs constants,

cette nouvelle mission a nécessité la mise en place d'un processus spécifique pour ces opérations et une réorganisation de l'équipe afin d'y répondre au mieux tout en menant les missions de construction du réseau optique.

Cette forte demande a également mobilisé certains groupements d'entreprises qui ont accepté, en plus de leurs engagements sur la construction du réseau, de réaliser ces missions ponctuelles et de courte durée. Les délais d'étude et de travaux ont donc été difficilement maîtrisables au regard de la forte charge de travail.

Par ailleurs, certains aménageurs ont eu des difficultés à accepter que, malgré la réalisation du pré-fibrage, l'adduction au réseau optique soit une nécessité pour interconnecter leur réseau privé au réseau public. En effet, l'entreprise qui a réalisé ce pré-fibrage a omis de spécifier cette nécessité aux aménageurs. À ce jour, 31 dossiers sont encore bloqués faute d'une bonne communication par certaines entreprises.

L'objectif pour l'année 2023 est d'être en capacité d'instruire 30 dossiers par mois.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Dans le volet traitant du numérique de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015, ont été créés les articles L. 111-5-1-1 et L. 111-5-1-2 du code de la construction et de l'habitation (art. 118 de la Loi).

Ce cadre réglementaire a permis de mettre en place les conditions de déploiement de la fibre dans les habitations neuves et anciennes. La fibre optique, technologie la plus performante pour fournir les débits attendus, est placée au cœur du plan THD (Très Haut Débit).

Les immeubles collectifs ou individuels et les lotissements neufs dont les permis d'aménager ont été déposés à partir du 1^{er} octobre 2016 devront obligatoirement être pré-raccordés aux réseaux de fibre optique.

Comment se déroule un raccordement d'un lotissement ou d'une zone commerciale ?

Pour intégrer un nouveau lotissement ou une nouvelle zone commerciale au sein du réseau, l'aménageur communique sa demande au SYDEC avec l'ensemble des plans. Dès lors que l'aménageur donne son accord, l'étude menée par le SYDEC consiste à :

1. soit confirmer que le pré-fibrage réalisé respecte les normes, soit proposer le pré-fibrage de fibre selon les éléments fournis par l'aménageur ;
2. identifier le Point d'Accès au Réseau le plus adéquat en concertation avec notre exploitant.

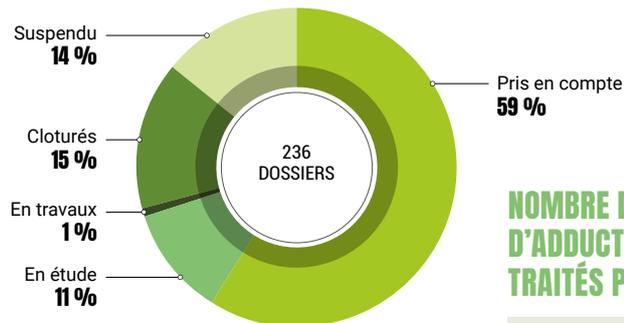


Une entreprise est par la suite sélectionnée pour confirmer ces éléments sur le terrain et établir un devis de travaux. Deux semaines après la réception des travaux, les administrés peuvent souscrire à une offre.

Le SYDEC a donc un rôle de maître d'œuvre non seulement auprès du demandeur mais également avec l'entreprise. À cette fin, les élus du SYDEC ont approuvé un catalogue tarifaire des services numériques, ainsi qu'un marché spécifique pour la réalisation des adductions. Courant 2023, un nouveau marché sera lancé pour permettre la réalisation des opérations de pré-fibrage dès lors que le marché actuel sera clos.

Immeubles, lotissements ZA

15 dossiers supplémentaires par mois



NOMBRE DE DOSSIERS D'ADDUCTION TRAITÉS PAR ANNÉE

4 en 2020
26 en 2021
208 en 2022



En savoir plus sur le pré-fibrage en immeubles ou lotissements

Projet d'un lotissement (ou ZA) privé/public réalisé au fil de l'eau sous la responsabilité d'un aménageur lotisseur pour un MOA public ou privé, les parcelles à la main de constructeurs indépendants.

- Pose des infrastructures de génie civil constituant
- l'équipement d'adduction

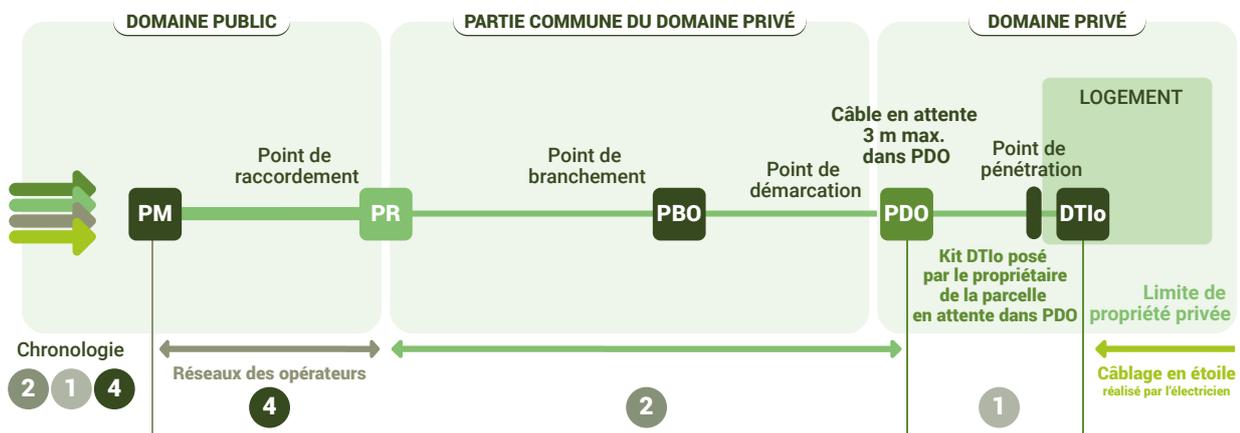
de la partie commune du domaine privé, du PR en limite de la zone aménagée au PDO par l'aménageur lotisseur

- l'équipement propre d'adduction en domaine privé de la parcelle par le futur propriétaire du lot

- Pose du câblage optique
- la colonne de communication PDO/PBO/PR à la charge

de l'aménageur/lotisseur (avec un minima de 3 m de câble en attente dans le PDO)

- le câblage côté partie privée : DTIo/PDO à la charge du propriétaire du lot (avec un minima de 3 m de câble en attente).



Travaux (infrastructure de génie civil et pose de la fibre optique) à la charge du/de :

- 1 Maître d'ouvrage chargé du projet sur la parcelle lotie
- 2 Maître d'ouvrage chargé de l'aménagement de la zone à lotir uniquement
- 3 Maître d'ouvrage chargé de l'aménagement de la zone à lotir et de la construction de nouveaux projets
- 4 L'opérateur de zone et/ou opérateur commercial

LA COORDINATION DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AVEC LE SUPPORT DU PÔLE ÉNERGIES

L'enfouissement coordonné est l'opération qui consiste, pour des enjeux esthétiques et économiques principalement, à enterrer de façon conjointe les réseaux électriques et numériques. Le pôle Énergies a démarré en 2022 ces premières missions pour le compte du pôle Numérique. Les deux chargés d'affaires nous détaillent ces premiers travaux de coordination.

Quel est le cadre réglementaire dans lequel se déroule les travaux d'enfouissement coordonnés ?

Éric Dubertrand

Responsable Bureau d'Études Électricité

L'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales fixe deux principes : « *Tout opérateur de communication électronique [...] procède, en cas de remplacement de cette ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative de la collectivité ou de l'établissement précité, au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit en remplacement de l'ouvrage. [...] L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques, incluant en particulier les câbles et les coûts d'études et d'ingénierie correspondants.* » Par principe, un opérateur de communications électroniques, autorisé à installer un ouvrage aérien non radioélectrique sur un support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité, doit prendre en charge les coûts des

travaux d'enfouissement du réseau.

En conformité avec ces principes, une convention locale entre le SYDEC et Orange, pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique et de distribution d'électricité établis sur supports communs, a été signée le 24 juin 2021. Cette convention précise qu'Orange reste propriétaire de l'infrastructure créée et finance la majeure partie des travaux. Ce choix permet aux collectivités une économie importante, estimée entre 150 000 et 200 000 € par an.

Qui est à l'origine de la demande d'un enfouissement coordonné ?

Hervé Dicharry

Chargé d'affaires au Bureau d'Études Électricités

Le pôle Énergies du SYDEC intervient pour des enfouissements lorsque des renforcements de réseau électrique sont nécessaires, c'est-à-dire lors de chutes de tension. Dans ce cadre, pour la collectivité, l'ensemble des travaux est complètement pris en charge par le SYDEC. Toutefois, lorsqu'il s'agit de réseau numérique, la collectivité locale participe pour partie au financement. Et c'est elle qui prend l'initiative



de placer le réseau en souterrain, de façon coordonnée avec les lignes électriques.

Pouvez-vous nous décrire la réalisation d'un chantier d'enfouissement en 2022 ?

May-Croua Vang

Chargée d'affaires au Bureau d'Études Électricité

Un des premiers chantiers d'enfouissement réalisé en 2022 est issu de la volonté de la mairie de Saint-Geours-de-Maremne d'aménager une voie verte. De nombreux tronçons y étaient équipés de réseaux aériens. La commune a tout naturellement souhaité, dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement et la qualité de vie, enterrer ces lignes. Le pôle Énergies a donc eu la charge d'organiser les travaux avec le pôle Numérique et Orange.



Quels sont les atouts d'une collaboration inter-services au sein du SYDEC pour les élus commanditaires des travaux ?

Hervé Dicharry

La coordination avec les équipes internes est toujours facilitée par la proximité. Elle permet aux collectivités d'avoir un chantier qui se déroule dans un cadre idéal de mise en relation et de communication, pour respecter le planning et le budget prévus.

Les services internes des pôles Énergie et Numérique sont en contact régulier, afin d'anticiper au mieux les plannings des chantiers d'enfouissements. Les demandes, jusqu'à ce jour réduites, sont amenées à se développer à l'initiative des mairies.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ

Cette nouvelle mission d'enfouissement conjoint des réseaux se déroule en plusieurs grandes étapes :

1. L'étude des lignes à enfouir et du réseau électrique, car c'est lui qui déclenche la mission.
2. La transmission à Orange d'une demande de pré-étude afin de calibrer, en particulier, l'équipement nécessaire.
3. La réception de cette pré-étude permet dès lors au SYDEC de recalculer l'ensemble de ses propres analyses.
4. La transmission au pôle Numérique des études afin de s'assurer que le génie civil prévu est adapté.
5. La réalisation des devis pour les différentes prestations et leur transmission aux collectivités.
6. À la réception de l'accord de la collectivité, le lancement des travaux par le mandatement des entreprises identifiées.
7. Réception du chantier par Orange.
8. Réalisation du câblage par Orange.
9. Accord d'Orange au pôle Numérique pour passer le réseau dans les fourreaux.
10. Transmission des plans à chaque partie prenante (SYDEC Énergies, SYDEC Numérique et Orange).

Fonds de soutien aux usages du numérique

Afin de favoriser l'inclusion numérique sur un territoire national où près de 13 millions de Français sont touchés par l'illectronisme, le fonds de soutien au développement des services et usages du numérique a pour objectif d'accélérer la transformation numérique. Cet appel à projets, proposé par PIXL dans le cadre de l'AMEL, doit promouvoir la cohésion sociale et le développement économique des Landes.

L'objectif du fonds de soutien aux usages du numérique est d'accompagner des porteurs de projets dans la réalisation d'actions concrètes de renforcement de l'offre de services, de contenus et d'accompagnements numériques. Doté de 400 000 €, ce fonds est disponible jusqu'en 2024.

L'appel à projets

Le projet doit contribuer au développement d'une société numérique plus inclusive et à inscrire le territoire des Landes dans une dynamique d'innovation

et de développement des compétences de tous ses habitants et acteurs départementaux.

Les porteurs de projets peuvent être issus de différentes structures : le Département, les Communautés de communes, des associations ou d'autres structures publiques ou privées.

La condition, naturellement, est que les projets doivent être organisés et réalisés sur le territoire départemental landais.

La date limite de dépôt des projets auprès de PIXL était fixée au 15 novembre 2022.

8 PROJETS LAURÉATS DEPUIS 2021

Les organisations lauréates ayant obtenu une aide financière, après l'étude approfondie de leurs projets, sont les suivantes :



L'ALPI :

Pour l'équipement des sites de médiation numérique à l'aide de bornes WIFI sécurisées. Financement à hauteur de 68 %, soit 13 300 € HT.



LA CCI :

Partenariat permettant une meilleure visibilité pour les futurs porteurs de projets privés au titre de l'appel à projets. Financement à hauteur de 33 %, soit 8 000 € HT.



LE SYDEC ET PIXL :

Étude de marché Data Center vert, ciblé Entreprises. Financement de 100 %, soit 8 000 € HT.

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES :

Projet pour permettre l'adoption des outils numériques que bon nombre de personnes âgées ne maîtrisent pas, comme l'utilisation de casques de réalité virtuelle permettant de faire des voyages immersifs. Ce projet permet d'accompagner le public âgé à la bascule vers la fibre optique. L'aide validée a atteint le montant de 22 917 € HT.



KL'HUB : Pour développer la créativité, les services et usages numériques responsables sur le territoire landais par le biais d'un « makers'space » au sein du tiers-lieu. L'objectif est de développer l'accès aux outils créatifs pour tout public en zone rurale. L'aide validée a atteint le montant de 7 800 € HT.



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

LA JOURNÉE MONDIALE DU NUMÉRIQUE :

Pour initier l'organisation des premiers Trophées de la fibre, le 25 mai 2023. L'objectif est de communiquer autour des usages du réseau, présenter les porteurs de projets retenus au FSUN et aborder la fin du cuivre. L'aide validée a atteint le montant de 50 000 € HT.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE :

Mise en place d'outils d'e-administration pour mutualiser les équipements. Financement de 41 %, soit 11 900 € HT.



LA COMMUNE DE SAIGNAC ET MURET :

Pour la réalisation d'un espace d'accueil pour l'appropriation des nouveaux outils numériques à destination des scolaires et autres usagers. Financement à hauteur de 75 %, soit 8 700 € HT.



LA FIN DU CUIVRE : VERS LE TOUT FIBRE OPTIQUE

La fermeture du réseau cuivre est déjà amorcée et aboutira à l'horizon 2030, au fur et à mesure du déploiement de la fibre optique sur le territoire. La coexistence de ces deux réseaux n'est effectivement pas pertinente, tant pour des raisons d'efficacité que de coûts de maintenance et d'exploitation.



Pose d'une chambre télécom

La fermeture du réseau cuivre sera progressive et se fera en deux temps : commerciale d'abord et technique ensuite. La fermeture commerciale consiste, sur une zone donnée, à ne pas construire de nouveaux services de télécommunications en cuivre, les lignes existantes n'étant cependant pas impactées par le projet à cette étape. Celle-ci est déjà en cours sur les communes disposant de la fibre. En revanche, à l'étape de la fermeture technique, les opérateurs auront à migrer progressivement leurs clients du cuivre vers la fibre avant la date de fermeture qui aura été validée par l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques, des postes). Ce calendrier de fermetures techniques reste non maîtrisé par le pôle Numérique du SYDEC, avec la seule certitude à ce jour que celles opérées par Orange ne se feront qu'à partir de 2024. Difficile donc d'anticiper et de répondre aux mieux aux usagers et aux élus face au calendrier imposé par Orange. Être prêt reste la seule alternative.

Accompagner les élus et les usagers dans cette transition

Malgré ce calendrier qu'il ne maîtrise pas, le SYDEC souhaite être aux côtés de ses parties prenantes clés. Tout d'abord, les élus qui, face à ce changement de réseau cuivre, se retrouvent quelque peu démunis dans leur communication auprès de leurs habitants. Comment

répondre à leurs inquiétudes ? Le SYDEC travaille à un dispositif pour les accompagner au mieux. Les usagers, et en particulier les personnes âgées, ensuite. Habitues à leur prise en cuivre et à leur téléphone fixe, elles s'inquiètent de ce changement et de cette modernité qu'elles redoutent.

Pour la première année, le SYDEC organise les Trophées de la fibre, à l'occasion de la Journée mondiale du Numérique le 25 mai 2023, en collaboration avec PiXL by Altitude. Cet événement sera l'occasion d'une communication large et vulgarisée à destination des élus, pour clarifier la démarche et apporter des éléments de réponse aux questions que pourraient avoir les administrés.

ÉCOSYSTÈME DES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PROCESSUS DE FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

1. L'ARCEP

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse assure la régulation du secteur des télécommunications au nom de l'État. Elle définit le cadre réglementaire et contribue au dialogue entre toutes les parties prenantes pour le bon déroulement du projet.

2. LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS (FFTÉLÉCOMS)

Elle porte une communication neutre et sectorielle pour accompagner tous les acteurs dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre.

3. ORANGE, OPÉRATEUR DU RÉSEAU CUIVRE

En tant que propriétaire du réseau cuivre, Orange est en charge de l'arrêt de ce réseau, en lien avec tous les autres acteurs concernés et dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep.

4. LES OPÉRATEURS D'INFRASTRUCTURE FIBRE

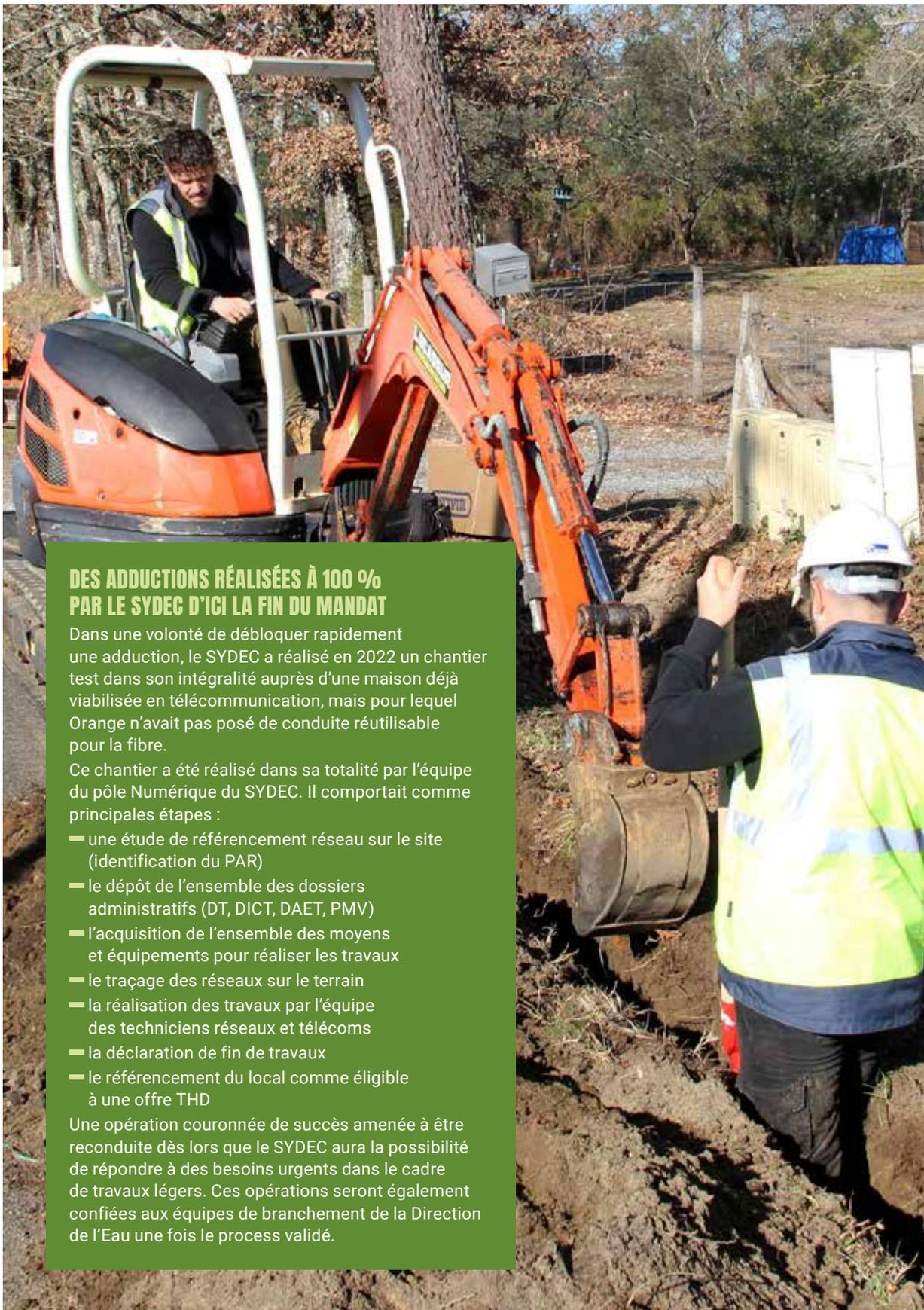
Ils construisent le réseau fibre et, à ce titre, sont garants du déploiement de la fibre sur les territoires dont ils ont la charge.

5. LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

Ils informent tous leurs clients et les accompagnent vers les offres de substitution les plus adaptées à leurs besoins sur la période d'arrêt du cuivre.

6. LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Partenaires incontournables de la vie du réseau en France, elles accompagnent les opérateurs dans l'installation de leurs réseaux au quotidien. Elles accompagnent également leurs administrés via une communication pédagogique pour donner du sens au projet d'arrêt du cuivre et les orienter vers les démarches à effectuer.



DES ADDUCTIONS RÉALISÉES À 100 % PAR LE SYDEC D'ICI LA FIN DU MANDAT

Dans une volonté de débloquer rapidement une adduction, le SYDEC a réalisé en 2022 un chantier test dans son intégralité auprès d'une maison déjà viabilisée en télécommunication, mais pour lequel Orange n'avait pas posé de conduite réutilisable pour la fibre.

Ce chantier a été réalisé dans sa totalité par l'équipe du pôle Numérique du SYDEC. Il comportait comme principales étapes :

- une étude de référencement réseau sur le site (identification du PAR)
- le dépôt de l'ensemble des dossiers administratifs (DT, DICT, DAET, PMV)
- l'acquisition de l'ensemble des moyens et équipements pour réaliser les travaux
- le traçage des réseaux sur le terrain
- la réalisation des travaux par l'équipe des techniciens réseaux et télécoms
- la déclaration de fin de travaux
- le référencement du local comme éligible à une offre THD

Une opération couronnée de succès amenée à être reconduite dès lors que le SYDEC aura la possibilité de répondre à des besoins urgents dans le cadre de travaux légers. Ces opérations seront également confiées aux équipes de branchement de la Direction de l'Eau une fois le process validé.

TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Des études économiques de cabinets réputés, confortées par les conclusions de la Commission supérieure du numérique et des postes, démontrent que le tarif de location de la fibre payé aujourd'hui par les opérateurs commerciaux aux réseaux d'initiative publique (RIP) n'est pas au niveau. Une évolution de ce modèle économique s'avère donc nécessaire pour Gabriel Goudy, Directeur Général de NATHD.



Gabriel Goudy
Directeur de la SPL NATHD

Un réseau d'initiative publique est un projet porté par les collectivités territoriales pour mettre en place un réseau de communications, en fibre optique le plus souvent ces dernières années. Les RIP ont vocation à compléter l'initiative privée – portée par les opérateurs télécoms – pour aboutir à une couverture complète du territoire, en se substituant aux entreprises du secteur quand le déploiement de la fibre optique n'est pas rentable, du fait d'une faible densité de population et/ou de difficultés de déploiement.

NATHD, exploitant des réseaux d'initiative publique

Créée en 2016 afin de favoriser l'accès au réseau de fibre optique pour tous, la société publique locale NATHD (Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit) est détenue par cinq syndicats mixtes départementaux

et la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour mission la commercialisation et l'exploitation de la fibre, dans une dimension de service public, en particulier en zone rurale où les acteurs privés ne seraient pas intervenus.

Depuis 2019, le réseau public fibre est pleinement entré dans sa phase d'exploitation avec, en décembre 2022, plus de 450 000 prises en exploitation (sur les 750 000 prévues à terme), plus de 152 000 abonnés et la présence de l'ensemble des opérateurs nationaux sur le territoire.

NATHD a mis en place de nombreux outils pour les usagers et les élus : ligne téléphonique dédiée, site internet permettant de vérifier son

éligibilité, permanence en mairie avec des correspondants territoriaux (voir encadré). Ces outils favorisent l'accompagnement au changement dans des zones rurales – et auprès de populations âgées en particulier – où l'accès internet n'est pas forcément attendu.

Une évolution du modèle économique nécessaire

Avec le retrait à terme du cuivre, le déploiement de ce nouveau réseau de communication est en fort développement. Face à ce succès et à cette phase de transition, NATHD se doit de fournir un service de qualité et sécurisé. Mais elle est confrontée à plusieurs problématiques, la principale étant la nécessaire revalorisation du tarif de location du réseau auprès de FAI.

Pour développer un vrai programme de maintenance, de sécurisation et d'enfouissement, la rémunération de 5 € par mois n'est pas suffisante et oblige les collectivités à financer ces travaux. La situation actuelle impose un rééquilibrage de la chaîne de valeurs qui permettrait à l'exploitant d'autofinancer l'ensemble des investissements pour lesquels des travaux importants de génie civil sont parfois nécessaires. Le tarif de location imposé par l'ARCEP n'est plus adapté. L'État ne prend

POUR CONTACTER NATHD

Ligne dédiée
0 806 806 006

Site internet : nathd.fr



Permanence en mairie
Guillaume Pinel,
correspondant territorial
NATHD
pinel@nathd.fr





pas à sa charge les frais de maintenance, comme il l'avait fait au moment de la mise en place du cuivre. Les collectivités assument actuellement 2/3 du financement, au lieu de 1/3.

NATHD doit également faire face à un Fond d'Aménagement Numérique du Territoire (FANT) qui n'est pas abondé et ne joue donc pas son rôle de compensation d'un tarif de location bas au regard de la mission. Elle doit également créer un nouveau service universel puisque celui attribué à Orange jusqu'à la fin 2021 n'a pas été remplacé. Ce nouveau service universel pour la fibre permettrait ainsi de financer le raccordement de nouveaux bâtiments.

Le service universel, qu'est-ce que c'est ?

Le service universel des télécommunications est un service public français. Il a pour objectif principal de permettre l'accès à la téléphonie fixe pour tous, y compris les plus précaires, les cabines téléphoniques disparaissant progressivement du territoire français. La problématique de l'accès à la téléphonie fixe relève aujourd'hui de celle de l'accès à l'Internet. Le service universel vise donc particulièrement aujourd'hui les habitants des « zones blanches », souvent des zones rurales, où la densité de population est faible.

AU 31 DÉCEMBRE 2022 (SOURCE : NATHD)

52 918 LOGEMENTS

en exploitation

97 %

de raccordements sans intervention de l'exploitant

26,63 JOURS

de délai moyen de raccordement

15 JOURS

de délai moyen de résolution des dommages réseaux

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA FIBRE

Les abonnés (particuliers ou entreprises) souscrivent un abonnement à un FAI (fournisseur d'accès à internet) de leur choix, qui lui-même paie la location et les services du réseau NATHD, soit 5 € par mois et par abonné. Ce tarif est fixé par l'ACERP. À titre de comparaison, le tarif d'accès au réseau cuivre DSL d'Orange, lui aussi fixé par l'ACERP, est de 10 € par mois. NATHD reverse au SYDEC l'intégralité des recettes nettes issues des abonnements, après financement des charges de fonctionnement et d'exploitation du réseau. Le SYDEC et ses collectivités mobilisent ces redevances pour rembourser les emprunts contractés afin de construire le réseau et réinvestit pour réaliser les extensions nécessaires.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PÔLE NUMÉRIQUE

Le résultat net comptable est négatif de - 2 945 k€ en 2022 pour le pôle Numérique. Cela s'explique par la mise en œuvre à plein régime du programme d'aménagement numérique.

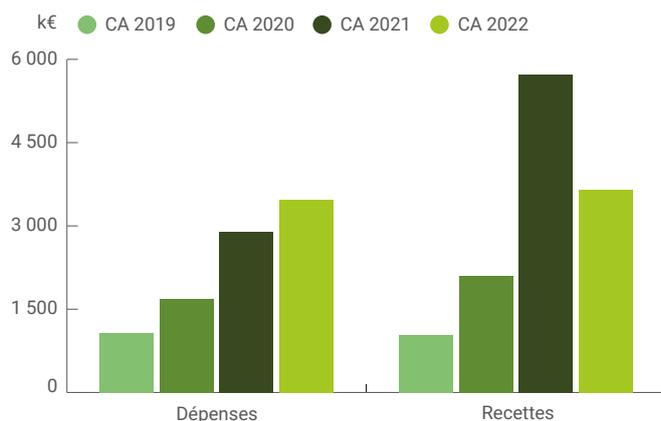
Tour d'horizon des faits financiers significatifs de cet exercice.

L'exercice 2022 s'est achevé sur un résultat négatif de - 2 945 k€ qui témoigne de l'accélération et de l'industrialisation du déploiement de la fibre optique pour arriver à atteindre les objectifs fixés. Le fonds de roulement est aujourd'hui négatif.

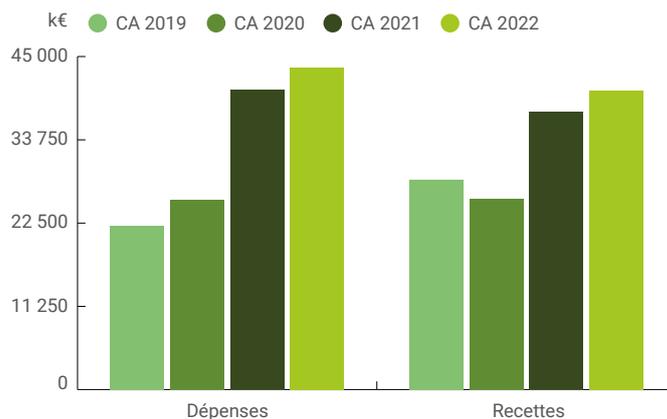
en k€	Dépenses 2022	Recettes 2022	Report résultat 2022	Résultat global
Fonctionnement				
Opérations réelles	1 731	1 946		
Opérations d'ordre	1 734	1 707	23	211
Investissement				
Opérations réelles	37 386	37 162		
Opérations d'ordre	3 171	3 197	- 2957	- 3 155
Résultat de clôture 2020				- 2 945

Zoom sur l'évolution des investissements (en k€)

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT



Zoom sur les indicateurs financiers

Les EPCI adhérent au SYDEC ont fait le choix de recourir à un emprunt groupé : le Syndicat est en mesure d'emprunter pour leur compte, favorisant leur accès à des taux d'intérêts avantageux.

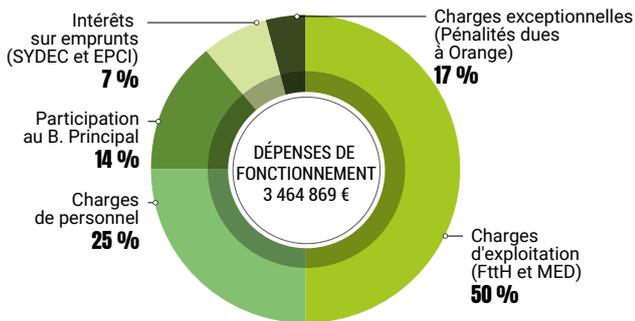
L'endettement a encore progressé en 2022, le SYDEC ayant souscrit un emprunt en son nom propre de 4 M€.

Indicateurs financiers (en k€)	CA 2021	CA 2022
Investissements	31 379	36 913
Total dépenses investissements	31 379	36 913
Autofinancement net ou épargne nette	3 028	143
Subventions d'équipements	18 698	29 803
Emprunts	9 855	4 000
Total financement	31 580	33 946
Variation du fonds de roulement	201	-2 967
Endettement total	16 849	20 375
Endettement propre	9 099	13 021
Capacité de désendettement (OCLT incluse) (Dette propre/épargne brute récurrente)	3 ans et 7 mois	58 ans et 6 mois

LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT :

des chiffres qui illustrent le rythme de déploiement massif du réseau FTTH

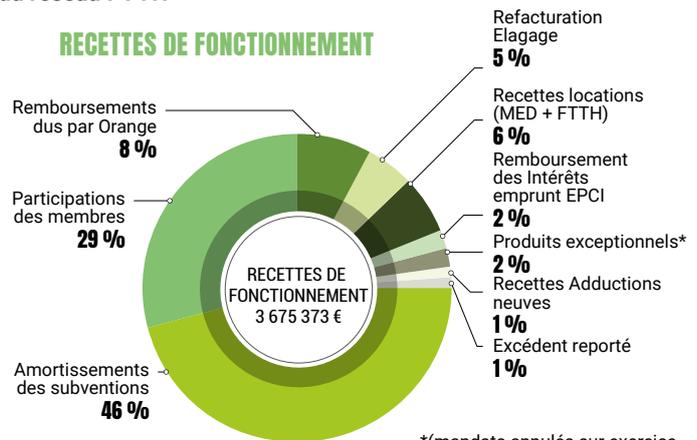
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



La forte augmentation des charges d'exploitation par rapport à 2021 est liée à l'augmentation des tarifs de location de Orange (+40 % en 2022) et de l'énergie. Le coût de location des infrastructures d'Orange correspond à 87 % des charge d'exploitation du FTTH.

En charges exceptionnelles, les pénalités dues à Orange dans le cadre de la réutilisation des infrastructures à cause de retards de livraison sont quasi-neutralisées par la refacturation aux entreprises qui en sont seules responsables.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



*(mandats annulés sur exercice antérieurs, pénalités aux entreprises...)

La redevance RD2 de NATHD, part importante du budget en 2021, a été transférée vers les recettes d'investissement. Cet accord de la paierie départementale est cohérent, cette redevance permettant de financer la construction du réseau et non son exploitation.

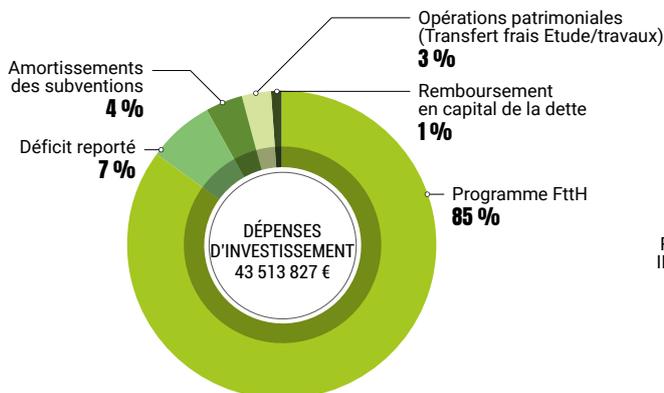
La participation des membres permet cette année à nouveau de neutraliser les dépenses.

Enfin, notons les premières recettes sur les adductions neuves.

LES COMPTES D'INVESTISSEMENT :

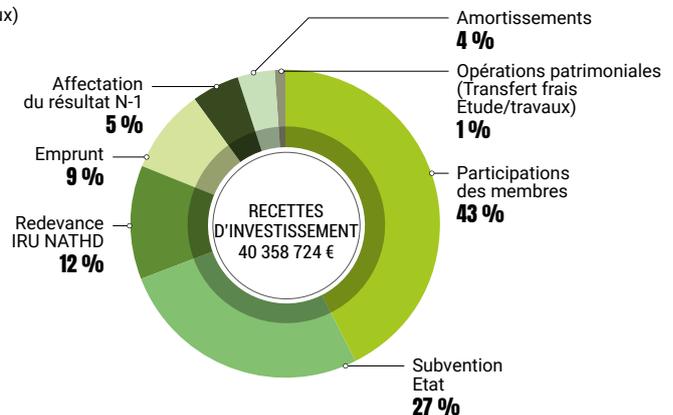
des engagements conséquents en faveur du réseau de fibre optique

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



La part du programme FTTH montre bien l'importance de la construction du réseau dans les dépenses d'investissement. L'amortissement du réseau reste conséquent.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes n'ont pas été toutes perçues, notamment celles de l'État. En effet, le changement de gestionnaire du Fonds pour la Société Numérique (FSN) a impliqué une demande de versement avancé dans l'année et donc une subvention moindre pour 2022.

SOYEZ AU CŒUR DES TRANSITIONS

REJOIGNEZ NOUS !

ÉNERGIES



Conseiller
pour maîtriser

NUMÉRIQUE



Se déployer encore
et toujours

EAU ET ASSAINISSEMENT



Améliorer le réseau
pour un meilleur service

366 AGENTS

Des équipes formées, jeunes
et dynamiques pour assurer
des missions de service public.

Rejoignez-
nous



Suivez-nous sur



www.sydec40.fr



sydec

syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

C'est ensemble
que nous gérons
l'essentiel !